

Sommaire :

Edito et enfance et jeunesse :
page 2 à 4

CCAS et vie communale :
page 5

Le service de l'eau : page 6

Travaux : page 7

Urbanisme : page 8

Les associations sportives :
page 9

Le comité des fêtes et les ma-
nifestations de Saint-Vérand
Hier et Aujourd'hui : pages 10
et 11

Bloc-Notes : page 12

**Responsable de la publica-
tion** : Bernard Eyssard, Maire
de Saint-Vérand. *Edité par Press
Vercors sur papier recyclé.*

Contact : Mairie de Saint-
Vérand Tél. 04 76 38 11 05
mairie.st.verand@wanadoo.fr



Edito :

Il existe dans la vie d'un enfant plusieurs mondes, le monde de la famille, le monde de l'Ecole et celui du temps périscolaire.

Et, à y réfléchir, certains d'entre eux passent dans une journée un temps conséquent à fréquenter les structures d'accueil extérieures. C'est pour cette raison que nous, les élus, devons veiller à ce que les structures proposées répondent au plus près aux besoins des enfants et faire en sorte qu'il y ait cohésion et respect entre ces différents mondes.

Je dirais qu'à SAINT-VERAND, les enfants et leurs familles ont de la chance.

Ils ont de la chance

parce que dans notre village, l'ECOLE est une école accueillante et bienveillante, une école prévenante et humanisante, une école pour bien vivre ensemble dans un lieu au climat apaisé, favorisant le bien-être et l'épanouissement de tous.

A SAINT-VERAND, les enfants et leurs familles ont encore de la chance car

en parallèle de l'ECOLE existe un autre monde, celui du périscolaire et là c'est une autre équipe qui prend le relais mais à nouveau un monde de projets où s'enchaînent les activités sportives, artistiques, culturelles, servies par des animateurs de qualité, maillon supplémentaire et indispensable à la réussite éducative de tous !

En conclusion, je dirai que nous aussi, habitants de Saint-Vérand, avons de la chance de connaître tous ces professionnels, tous ces passionnés qui unissent leurs compétences pour créer du lien social et du plaisir, le plaisir de faire ensemble pour que nos enfants deviennent les citoyens de demain !

Ici, à Saint-Vérand, l'éducation se conjugue au pluriel !

Dominique Uni



Les enfants ont découvert les œuvres de Jules Verne, au cours de nombreuses aventures. Le soleil était dans les cœurs

de tous.

Du 28 juillet au 1^{er} Août, **21** enfants de 8 à 11 ans sont partis en camp à la Chapelle en Vercors... Ils ont découvert différentes activités innovantes : Filembule (activités dans les arbres), canyoning, escalade, visite d'une grotte et d'un chenil de chiens de traîneaux... ils sont revenus avec plein de souvenirs !



Interview dans les rues de la Chapelle en Vercors

Nous étions de nouveau là du 25 au 29 août avec le thème « Voyage au centre de la Terre ». Entre la fabrication de volcans, de radeaux, de masques de dinosaure, les enfants ont expérimenté diverses choses et notre sortie à la Bastille a donné des sueurs froides... Pour les petits, aller et retour en téléphérique puis jeux au parc de Crolles et pour les grands, montée à pied à la Bastille et spéléobox (évolution dans des tubes dans le noir) et acrobastille ! Et toute la semaine nous avons fait le plein.

Le centre de loisirs sera ouvert du **20 au 24 octobre** pour les vacances de Toussaint, le thème sera **les métiers**. Le programme sera en ligne sur le site de la commune aux alentours du 27 septembre.



A la Bastille

Une rentrée dans la bonne humeur à SAINT-VERAND !



Le maire rend visite aux petits

Lors de notre précédent numéro, nous vous annonçons le risque de fermeture d'une classe.

Finalement, compte tenu du nombre d'élèves inscrits la classe a été maintenue. Ainsi, élèves et enseignants pourront travailler dans de bonnes conditions.



De gauche à droite : Mme Fays (assistante administrative). Mme Ribella - Mme Glénat - Mme Bessiere (nouvelle institutrice) - Mr Brisset (Directeur) - Mme Merle - Mme Chareyre - Mme Tessier - Mme Jourdan.

Ce mardi 02 septembre, les écoles du village retentissaient de cris de joies et d'inquiétude mêlées, c'était la rentrée ! Elle a été préparée par le personnel communal qui s'est activé pendant les vacances scolaires afin que les locaux soient fin prêts et par les enseignants qui ont taillé les crayons et affiné leurs progressions.

Les élèves ont rejoint leurs classes pour commencer une année scolaire pleine de promesses et de réussites espérées.

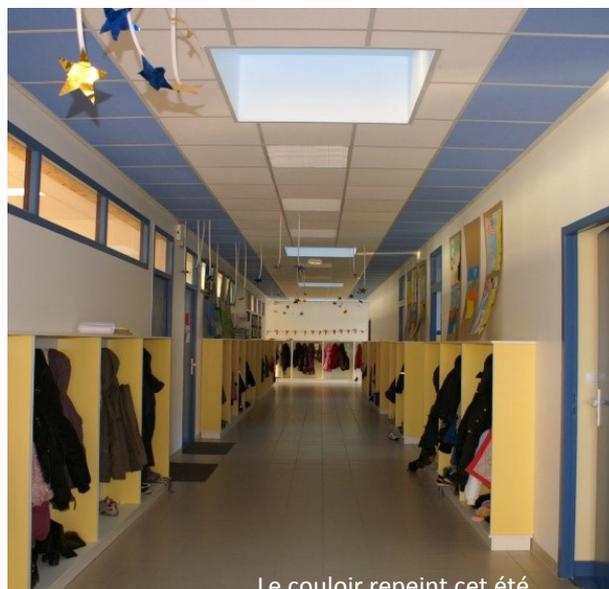
Les 193 élèves du village ont été répartis comme suit :

15 Petits et 10 Moyens en maternelle avec madame Jourdan, 9 Moyens et 17 Grands en maternelle avec monsieur Brisset, 1 classe de 25 CP avec madame Chareyre, 1 classe de 29 CE1 avec madame Merle, 1 classe de 22 CE2 avec madame Glénat, 1 classe de 8 CE2 et 13 CM1 avec madame Bessiere, 1 classe de 16 CM1 et 6 CM2 avec madame Ribella, et 1 classe de 22 CM2 avec madame Tessier.

Les enseignants sont arrivés très tôt, le jour de rentrée, pour accueillir chaleureusement et avec grand sourire, les enfants de Saint-Vérand. Gageons que tous les enfants seront heureux, tout au long de cette nouvelle année scolaire, de retrouver leur institutrice ou leur instituteur, mais aussi et surtout, leurs camarades.

Les vacances de Toussaint :

Du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre.



Le couloir repeint cet été



Carine Brialon

Pour ceux qui ne la connaissent pas, voici **Carine**, elle s'occupe de vos enfants à la cantine. Donc après vous, c'est elle qui connaît au mieux, les goûts culinaires de vos enfants.

Le constat qu'elle peut faire, au fil des rentrées scolaires : les enfants sont de plus en plus difficiles !!!

Son rêve : ne plus avoir de déchets à la cantine...

Pour comprendre comment les repas de vos enfants sont préparés, nous sommes allées voir l'établissement de notre prestataire, GUILLAUD Traiteur à la Côte St André.

Nous avons été reçues par Monsieur Xavier Dondelle qui nous explique le fonctionnement de l'entreprise :

- 75% des produits commandés proviennent de la région Rhône-Alpes, essentiellement BIO (de l'Isère pour les produits laitiers, les légumes et les fruits et de la

Drôme pour les pâtes fraîches)..

- Préparation d'environ 10 000 repas par jour allant des repas pour des crèches aux repas livrés à domicile.

Les menus de saison équilibrés sont conçus par deux diététiciennes. Leurs recettes sont conformes à la réglementation en vigueur et respectent les recommandations faites par le GEM-RCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition).

- Une cuisine faite maison : recettes traditionnelles maison, recettes régionales maison, légumes cuisinés maison, gâteaux maison.

Nous avons visité les locaux : zone de réception des produits, zone de stockage des produits, zone de fabrication des menus, zone de préparation des repas (mis en barquettes), zone de stockage de ces barquettes pour livraison. Des cuisiniers préparent les repas de vos enfants.

Ce ne sont pas des plats surgelés que l'on réchauffe ou accommode pour ensuite les mettre dans des barquettes individuelles. Le jour où nous sommes venues visiter les locaux les cuisiniers préparaient, entre autres, un gratin dauphinois, nous pouvons vous certifier que c'était

comme à la maison...

Guillaud Traiteur, propose des ateliers avec les enfants, activité que nous pouvons mettre en place durant l'année scolaire 2014-2015. De plus, vous êtes également invités pour visiter les locaux à la Côte-St-André, ZI du Rival.

Si vous ne trouvez pas l'entreprise, lorsque vous arrivez sur la zone de voitures et laissez-vous guider par l'odeur de bonne cuisine !!!!, **C'est ICI**



Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

Les ateliers périscolaires, organisés en groupes restreints, visent à mieux prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant pour favoriser le développement de connaissances artistiques, culturelles ou de capacités sportives.

Le coût annuel de l'organisation de ces activités est de **25 000 euros**, ainsi financés :

- aide de l'état : 50€/an/enfant soit **9650€** pour 193 enfants

- aide de la Caisse d'Allocations Familiales : 0,50€/heure de TAP/enfant, soit une subvention **4977,5€** pour 9955 heures déclarées

- participation des familles : **0,48€** par jour et par enfant (intégré dans le forfait restauration), soit **4 778€** ce qui représente 19% du coût de la prestation.

- subvention communale de **5600€**. soit **80 euros** par enfant (pour 70 enfants)

Touch Rug-



Tricot



Cuisine



Conte



Chorale



Temps calme



Couture





CCAS son fonctionnement, son rôle...

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est une organisation communale indépendante de la Mairie. Il dispose d'un Conseil d'Administration présidé par le maire. Le Conseil d'administration comprend, pour moitié des élus, et pour moitié des personnes qualifiées dans le domaine de l'action sociale.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Communauté de commune, Conseil Général, etc...). Tous les habitants de St-Vérand peuvent faire appel au CCAS.

Le CCAS a la charge d'assurer l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet aux autorités compétentes telles le Conseil Général, la préfecture...etc...

Il s'agit, en particulier, des prestations relevant de la compétence du département (placement en établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes, aide ménagère, Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Il assure également des actions en faveur :- des personnes âgées :

organisation du repas de fin d'année (ou colis pour les personnes dépendantes) pour les personnes de plus de 70 ans.

- de la population : Il se doit de tenter de proposer des réponses aux besoins repérés avec les autres institutions. Il peut attribuer de façon exceptionnelle des aides ponctuelles.

Le CCAS se donne comme vocation d'assurer **l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation du public.**

Le CCAS est composé d'élus municipaux, et de membres nommés par la maire.

Président : Bernard Eyssard, maire

Conseillères municipales : Mesdames Claude Muller, Farrah Hassan et Monique Ferrieux

Membres nommés par le maire : Mesdames Gisèle Valente, Marie-Noëlle Pelloux-Gervais, Francine Jullin.

Si vous souhaitez contacter le CCAS, adressez-vous au secrétariat de mairie qui transmettra votre demande aux élus concernées.



En raison de l'hommage rendu aux poilus, le repas des aînés aura lieu le dimanche 23 novembre.



Une nouvelle secrétaire

Sandrine Diez est arrivée mi-juillet à la mairie. Elle remplace Sandrine Moulin qui a quitté St-Vérand pour des raisons familiales. Sandrine vient de Maclas dans le département de la Loire.

Elle travaille en lien direct avec le maire et gère plus particulièrement la comptabilité et les ressources humaines.



Un changement de contrat

Romain Arnaud a été embauché en 2008 en CDD à raison de 24 heures par semaine.

Au 1^{er} septembre, il est embauché en contrat à durée indéterminée à temps plein. Titulaire du BAFA, il travaillera pour 2/3 de temps aux services techniques et pour 1/3 de temps à Zébulon.

A titre exceptionnel en raison d'un changement de programme informatique, la date limite de paiement de votre facture d'eau est fixée au 31 octobre.

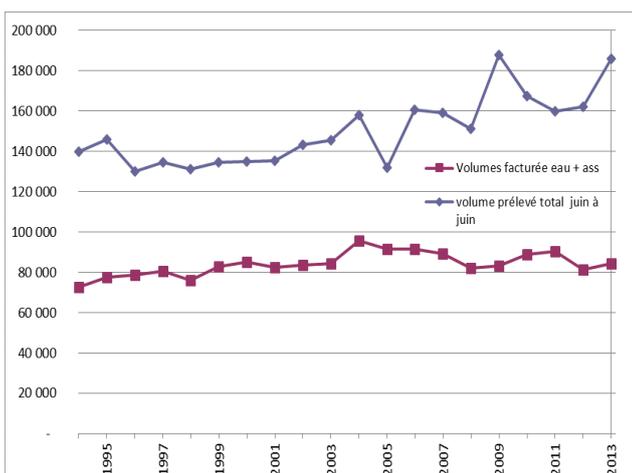
En 2015, elle sera de nouveau exigible au 31 août.

Eau potable : des investissements à prévoir pour maintenir un service de qualité :

La municipalité a en charge le service public de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble de ses habitants. Pour l'eau potable il s'agit d'assurer son captage, son traitement, son transport et sa distribution. La surveillance et l'entretien des réseaux mobilisent l'équivalent d'une personne à temps plein sur notre commune. Cette tâche est confiée principalement à Florian Reboud.

Un captage, deux réservoirs, 40 km de réseaux :

Actuellement notre réseau n'est pas maillé avec d'autres communes. Ainsi l'eau potable est captée au puits « des Sables » au nord de la commune dans la nappe de la Cumane à 11 mètres de profondeur. La station de pompage a été construite en 1962. Tous les mois l'ARS (Agence Régionale de Santé) réalise des analyses d'eau (bactériologie et physicochimie) pour s'assurer de sa potabilité. Une surveillance régulière toutes les semaines par F. Reboud complète le dispositif. L'eau prélevée est ensuite stockée dans deux réservoirs desquels l'eau s'écoule par gravité jusqu'aux foyers et qui assurent l'alimentation haute et basse du village. Au total ce sont plus de 40 km de réseaux et canalisations à entretenir.



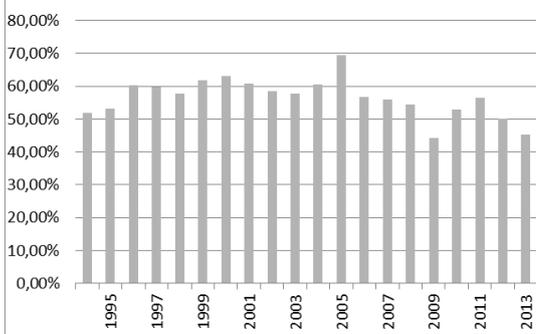
Près de 50 % de pertes d'eau : Une moyenne de 167 000 m³ d'eau est prélevée par an pour une consommation de 85 000 m³. Le réseau d'eau date de plus de cinquante années. Malgré l'entretien régulier des canalisations et la réparation rapide des fuites observées, environ un litre sur deux est perdu. Ce ratio (volume d'eau consommée/volume eau captée) tend, ces dernières années, à diminuer. L'objectif est d'atteindre un rendement proche des 70%.

De manière à améliorer ce rendement, 1 km de réseaux ont été refaits à neuf en 2013. Les travaux se poursuivent en 2014 avec près de 500 m de nouveaux réseaux (axe nord-sud de la commune, des Sables à la Maladière en passant par le village). De manière à cibler davantage les nouveaux tronçons à rénover, une étude de recherche de fuite sera conduite prochainement.

Une consommation stable : Malgré une augmentation régulière de la population de St Vérand, la consommation totale est stable. Ainsi la consommation moyenne d'eau par foyer est proche des 110 m³. Les changements de comportement et l'augmentation du coût de l'eau en sont les explications.

Des investissements à prévoir : L'eau potable est bien un service public mais qui a un coût important pour notre commune. Avec un budget annuel proche des

Rendement du réseau de distribution d'eau potable St Vérand



400 000 euros, les marges de manœuvre sont peu importantes pour entretenir les réseaux et les moderniser. Ainsi le coût de l'eau potable est en augmentation régulière (prix moyen 3.03 euros/m³ ttc pour une consommation de 120 m³). Nous ne pouvons accepter les impayés. Aussi les 4 à 5% de foyers n'ayant pas réglé leur facture d'eau 2013 ont eu une réduction de leur débit d'eau par la pose d'une pastille. C'est en gardant une gestion rigoureuse des recettes et des dépenses que nous pourrions continuer à investir dans nos infrastructures pour garantir une eau de qualité pour tous.

La période estivale est traditionnellement chargée pour les services techniques.

En juin, 3 semaines ont été nécessaires pour effectuer le relevé de plus de 700 compteurs d'eau. Un jeune de la commune a été embauché pour réaliser ce travail avec un employé communal.

L'inventaire des compteurs mal positionnés (intérieur des maisons, garage, espaces clos...) a été fait pour les rendre accessibles en limite de propriété. Les travaux d'accessibilité seront planifiés pour les prochaines années.



Le couloir de l'école élémentaire a été entièrement repeint par le service technique.

La partie la plus exposée au passage a été renforcée par un sous-bassement spécifique pour protéger la cloison.

Les conditions météo de l'été n'ont pas favorisé les travaux extérieurs notamment les branchements d'eau, les réparations de fuite ... En revanche, les halogènes obsolètes de la salle des fêtes et les spots du bar ont été remplacés

pour un montant de 1500 € prévu au budget.

Concernant la voirie, 6 zones de croisement ont été réalisées et 2 carrefours élargis. La pose des buses, la réalisation d'une structure de chaussée et la mise en place du gravier ont été réalisés par les agents, l'entreprise Chambard a pu ensuite poser l'enrobé.

Trois zones où la chaussée était très affaissée ont été reprofilées (bas du Truchet, haut Rossat et Barret).

Sur le secteur de Pertuzou, les travaux préparatoires ont été plus importants que prévu.

Pour canaliser l'eau de ruissellement, des travaux de scarification et la création de 2 puits perdus ont été nécessaires. Pour respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé de diminuer de 200 mètres linéaires les enrobés sur le plateau.

La vitesse est désormais limitée à 50 km/h de la RD 1092 jusqu'au début du plateau de Rossat dans les 2 sens.

Des riverains ont profité pour faire goudronner **à leur frais** leur accès ou chemin par l'entreprise Chambard.

La signalétique viaire a de nouveau pris du retard. La pose des plaques de numéro est prévue en septembre et octobre, par les employés municipaux selon les préconisations et recommandations en vigueur. La remise en état de panneaux sera réalisée en même temps. Un jeune St Verrannais est actuellement en stage pour 7 semaines aux services techniques, il apporte une aide précieuse pour la réalisation de ces travaux.

Une machine à peinture routière a été achetée en commun avec St-Antoine, St Sauveur et Chatte pour un coût de 1467 euros. Les travaux de signalisation routière pourront être réalisés plus régulièrement.

Rappels réglementaires : plusieurs d'entre vous ont contacté des élus pour faire part de non-respect de règlements. Un rappel est fait. Le respect de ces mesures s'impose afin de permettre à chacun de vivre sereinement et protéger son environnement.

Un arrêté préfectoral du 18 novembre 2013 rappelle le principe d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes)

Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts (le dépôt en déchetterie, le compostage, le broyage des végétaux).

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997.

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage est interdit, de jour comme de nuit.

ARTICLE 9 : Les personnes doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, utilisés.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30.
- les samedis : de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H.
- les dimanches et jours fériés : de 10 H à 12 H.

Vous souhaitez entreprendre des travaux de construction ou de rénovation. Veillez à respecter les règles d'urbanisme et ne démarrez pas votre chantier sans avoir fait au préalable des démarches utiles et obtenu les autorisations. Le non respect de ces règles est susceptible d'entraîner des sanctions voire même la démolition du bâtiment. Renseignez-vous en mairie afin d'obtenir toutes les précisions.



Faire une déclaration de travaux pour :

- la création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension du bâtiment, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- une modification de façade,
- le percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- la création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),

- tout changement de destination de locaux existants,

- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),

- la construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

- la peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,

- le changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),

- la réfection de toiture avec des matériaux ou une teinte différents.

Demander un permis de construire pour :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),

- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),

- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Vous êtes dispensés de toute formalité en cas :

- d'aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,

- de constructions dont les dimensions ne dépassent pas 5 m²,

- de construction de châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.



Une petite quinzaine d'habitants de Saint-Vérand a répondu à l'invitation de la municipalité jeudi 4 septembre au soir.

Monsieur ANDRADE SILVA architecte paysagiste en charge de l'étude, a présenté le projet d'aménagement des abords du futur local artisanal qui sera occupé par Fabienne Coiffure. Ces travaux permettront de finaliser la restructuration du centre village, par la mise en accessibilité de l'ensemble des déplacements entre la salle des fêtes, la place Jasserand, et les trottoirs de la route départementale. Cette réunion publique a marqué un tournant dans la validation du projet d'aménagement du centre-village, elle complète et clôture la phase d'étude du projet. Avec la validation des principes du projet, elle marque le démarrage d'une nouvelle phase qui va permettre de consulter les entreprises pour la réalisation des travaux entre la salle des Fêtes et la mairie.

COMMUNE DE SAINT-VERAND - Aménagement de village - 2ème TRANCHE - Secteur 2 : Abords du local artisanal - Croquis perspectif



Ces travaux débuteront en novembre 2014 pour se terminer début d'année 2015.

Cette soirée riche en information a été suivie d'une discussion avec les habitants avant de se clôturer par un verre de l'amitié permettant de poursuivre de manière décontractée la réflexion dont l'objectif affiché par l'équipe municipale est bien de mettre en valeur le village.

A Saint-Vérand, plusieurs associations vous permettent de maintenir votre forme et de vous divertir quels que soient votre âge et votre niveau.



Gym féminine :

Mesdames, êtes-vous prêtes ? tous les lundis à 20 heures à la salle des fêtes de Saint-Vérand pendant une heure de **gym** vos muscles sont chouchoutés par Michèle Croizat qui, avec patience et humour, sait prendre soin de nous. Munissez-vous d'une paire de basket et d'un drap de bain.



Gym anatomique :

Le but de cette gymnastique est de retrouver la structure harmonieuse du corps par des exercices et des enchaînements variés : assouplissement, musculation, augmentation de la capacité respiratoire, mouvements peu courants et recherche de la juste énergie.

Cours le lundi de 18 heures à 19 heures 15 à la mairie salle Paul Berret.



Dance country

Venez danser avec nous. Cette danse est accessible à tous quels que soient votre niveau et votre âge. Les styles musicaux sont très divers afin d'apprendre des chorégraphies différentes tout au long de l'année dans la bonne humeur. Cours le lundi soir de 21h à 22h (niveau intermédiaire/avancé), le mardi soir de 17h30 à 18h30 (niveau débutant) et de 18h30 à 19h30 (niveau débutant confirmé) à la salle des fêtes. Contactez Michèle Croizat au 0682192945.



Danse orientale

Les cours reprennent le mercredi 24 septembre à la mairie pour les enfants et les adolescentes :

- de 15h à 16h pour les primaires
- de 16h10 à 17h10 pour les 6eme - 5eme
- de 17h20 à 18h20 pour les 4ème - 3ème - lycée
- le jeudi 25 à la salle des fêtes pour les adultes de 19h à 20h30.

Pour tout autre renseignement, contacter Sophie au 0610191684 ou par mail sophie.manca@wanadoo.fr



AS VERSAU, c'est la rentrée !

A compter du Mercredi 3 Septembre 2014, c'est la reprise de l'école de Foot.

Souhaitons que chacun ait pu profiter de la trêve estivale pour se ressourcer et reprendre en grande forme le chemin du stade.

Les entrainements reprendront dès le mercredi 3 septembre sur le stade de Saint-Vérand.

Les horaires et l'organisation de l'encadrement pour les différentes catégories sont consultables sur le site du club www.asversau.com.

Tout nouveau joueur est naturellement le bienvenu.

Et dans le cadre du projet « promotion du football féminin », les responsables vous rappellent que l'AS Ver-Sau a pour objectif d'ouvrir une section féminine.

Aussi, si vous avez une fille passionnée de football, n'hésitez pas à lui faire faire un essai à l'entraînement.

Pour toute information complémentaire, allez visiter le site Internet du club www.asversau.com

Suivez également l'actualité du club sur Facebook : <https://www.facebook.com/asversau>

Le club de l'AS Ver-Sau remercie tous ses partenaires ainsi que les municipalités des communes de Saint-Vérand et Saint-Sauveur pour leur soutien, et souhaite à toutes et à tous **une très bonne rentrée 2014 ... !**



Les membres du Comité des Fêtes de Saint-Vérand avec à leur tête Georges Pain remercient tous les bénévoles qui ont participé à la Vogue 2014.

Malgré notre faible budget, nous avons essayé de vous distraire en vous offrant :

Vendredi soir : un concert gratuit malheureusement écourté par la pluie.

Samedi : Une pasta party qui a connu un grand succès suivie par une **retraite aux flambeaux** attendue par les enfants et le **bal des jeunes** animé par GMS PROJECT.

Dimanche : près de 700 personnes ont participé à la 20^e **Rando des Crêtes** et l'après midi les enfants s'étaient mobilisés pour le concours de **vélos fleuris**. Un grand bravo aux deux papas géniaux qui n'ont pas hésité à accompagner les enfants.

Le traditionnel **Repas Ravioles** a remporté un franc succès, il a été suivi d'un magnifique **feu d'artifice** qui comme chaque année attire beaucoup de monde. Un **bal populaire** animé par l'équipe de GMS PROJECT qui a à sa tête « un enfant du village » a clos la fête et tous n'ont pas lésiné en besogne pour animer nos soirées. Cette année nous repartons avec un bilan positif grâce à la participation de tous les Saint-Vérannais à nos diverses manifestations. Une partie du bénéfice sera distribuée aux associations qui nous ont aidés. Nous pouvons aborder la vogue 2015 avec un budget plus important.

Journées européennes du Patrimoine 20 et 21 septembre 2014.

Cette année encore, l'association participera à cet événement majeur et proposera deux animations gratuites. La première sera consacrée au **Château de Quincivet** le samedi 20 septembre et la seconde s'intéressera à notre rivière, la **Cumane**, le dimanche 21 septembre.

Quincivet, un château au riche passé seigneurial

Monsieur Sabatier, propriétaire des lieux, accueillera les visiteurs, puis Michel Jolland retracera l'histoire, parfois mouvementée, du château et de la seigneurie. Il évoquera les querelles fameuses opposant au 17^e siècle trois puissants seigneurs qui convoitent Quincivet : Pierre de Bressieu, Jean de la Porte de l'Arthaudière, Jean IV de la Croix de Chevières. Il s'intéressera également à la paroisse de Quincivet et à la disparition énigmatique de son église. Rendez-vous le samedi 20 septembre, à 16 h 15 place du Souvenir Français (parking des écoles) à Saint-Vérand pour covoiturage, ou à 16 heures 30 au château de Quincivet.



Assemblée Générale le **vendredi 19 Septembre 2014** à 20h à la mairie.

A l'ordre du jour - Bilan de l'année 2013 -2014 et bilan financier et perspectives.

Nous vous espérons nombreux à venir nous faire part de vos idées et échanger avec nous. Nous vous invitons tous à venir vous joindre à notre joyeuse équipe.



La Cumane, un patrimoine naturel chargé d'histoire

Cette animation se déroulera en deux parties, et pour la première fois associera Saint-Vérand et Saint-Marcellin.

Elle commencera par un parcours pédestre le long de la rivière Cumane, entre le pont du stade et le pont du cimetière à Saint-Vérand. Bernard Bachasson, Pierre Feugier et Michel Jolland animeront cette séquence. Ils proposeront des regards croisés sur le profil hydraulique et la flore, le rôle de l'eau dans l'histoire, les évolutions récentes et les enjeux de demain. Ensuite, dans les nouveaux jardins de la Cumane à Saint-Marcellin Maurice Hendboëg parlera, nul n'est mieux placé que lui pour le faire, des « Moulins de Saint-Marcellin » et de « L'usage de l'eau au fil des siècles ». En conclusion sera offert un sympathique « verre de l'amitié ».

Rendez-vous dimanche 21 septembre, à 14 heures au parking du stade à Saint-Vérand et à 17 heures aux jardins de la Cumane à Saint-Marcellin.

En cas d'intempéries le parcours pédestre sera remplacé par un diaporama commenté, à la Salle des Fêtes - Espace Falque-Vert de Saint-Vérand.



Commémorations historiques

Vendredi 7 novembre : Conférence autour du 70ème anniversaire des combats du Vercors

Regard sur la chronologie des événements dans les années 1940-1944, avec une attention particulière pour le rôle de Jean Prévost, journaliste et écrivain très tôt engagé dans la Résistance, tué les armes à la main le 1er août 1944 à Sassenage. Conférence présentée le 7 novembre à 20 heures à la Salle des Fêtes – Espace Falque-Vert par Jean Jullien qui, depuis de longues années et en liaison avec plusieurs associations et historiens, se passionne pour le Vercors Résistant.

Mardi 11 novembre : Commémoration du centenaire de la guerre 1914-18

L'association présentera une exposition préparée en collaboration avec le comité du Souvenir Français de Saint-Marcellin, le mardi 11 novembre de 10 à 18 heures dans la Salle des fêtes – Espace Falque-Vert de Saint-Vérand. Trois types d'objets seront présentés : des panneaux sur différents aspects de la guerre, des objets ayant appartenu aux Poilus ayant un lien avec Saint-Vérand, des documents évoquant le parcours des soldats du village mobilisés pour ce terrible conflit. Carmen Chéradame, Jacques Ducros, Chantal Gondrand, Raymond Inard et Bernard Rey poursuivent activement la collecte des objets ainsi que la préparation des documents. A l'occasion de la commémoration au Monument aux morts, et en liaison avec le Souvenir Français, l'association sera partie prenante. Elle présentera les deux drapeaux qui rappellent la tragédie de la première guerre (Classe 1916, UMAC 1914-1918) et, au moment de l'Appel des Morts, un de ses membres donnera quelques indications pour chacun des Morts pour la France (date de mobilisation, régiment, lieu du décès, âge, mentions particulières...). Par ailleurs, un enfant de la commune lira une lettre de Poilu.

Inventaire des bornes anciennes



Organisé par la Fédération des associations patrimoniales de l'Isère (FAPI) en collaboration avec le Conseil général, cet inventaire vise à mieux connaître, sauvegarder, valoriser ce patrimoine particulier que constituent les bornes sous toutes leurs formes (royales, milliaires, limites de domaines ou territoires particuliers, kilométriques...). L'association Saint-Vérand hier et aujourd'hui participe à cette opération. Elle lance un appel à tous : merci de signaler toute borne ancienne à Jacques Ducros (06 32 54 76 79).

☐ MAIRIE :

Lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h.
Mardi, Mercredi et Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17h.

Samedi : 8 h 30 à 12 h.

Tél. 04 76 38 11 05

M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

☐ **Agence postale** : Tél. 04 76 64 06 46

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13 h à 16 h 15, Mercredi et Samedi : 8 h 30 à 11 h 45.

☐ **Hôpital de Saint-Marcellin** : Centre de consultation non programmée : accueil médicalisé de proximité 04 76 64 90 90 du lundi au samedi* de 8 heures 30 à 18 heures 30.

☐ **Professionnels de santé à Saint-Vérand :**

Médecin :

- Docteur Laurent Journet

Le Village

Téléphone : 04 76 64 00 01

Infirmières :

- Carole Fillit

Téléphone : 06 78 55 36 85

- Sonia Zeghdane

Téléphone : 06 95 50 63 92

☐ **Permanences de la Caisse d'Allocations Familiales** le lundi et le mardi de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures à 16 heures 30 sans rendez-vous à la Maison de l'Economie à Saint-Marcellin.

☐ **Permanences de la CARSAT (dossiers retraite)** Le mardi avec ou sans rendez-vous de 9 heures à 12 heures, le mardi après-midi et le vendredi toute la journée à l'espace Saint-Laurent à Saint-Marcellin sur rendez-vous au 3960.

☐ **Déchetterie** : Route de la croix de Maye – Saint-Sauveur du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 18 heures. Le samedi de 9 à 18 h.

A vos agendas !

Vendredi 19 septembre : assemblée générale du Comité des Fêtes

Samedi 20 et dimanche 21 septembre : journées du patrimoine

7 novembre : Conférence autour du 70ème anniversaire des combats du Vercors

11 novembre : Commémoration du centenaire de la guerre 1914-18 et exposition en hommage aux poilus

23 novembre : repas des aînés organisé par le CCAS pour les plus de 70 ans.

Novembre (date non précisée) : soirée théâtre organisée par le Comité des fêtes.

NAISSANCES :

MOUMEN Sarah née le 15 juin 2014

ROUX Océane née le 13 juillet 2014

CARVALHO DIAS PEREIRA Timéo né le 30 août 2014

MARIAGES :

Aurélien CHARPENAY et Julien ALLARD-LYONNE le 28 juin 2014

Alexia FORFAIT et Antoine FERRIEU le 05 juillet 2014

Cécile LARGOT et Axel SWISTEK le 12 juillet 2014

DECES :

Mme MENEROUX Germaine veuve CHAUVET le 11 juin 2014

M. GRASSET Henri le 17 juin 2014

M. BERT Daniel le 23 juin 2014



Un nouveau service à la disposition des familles :

Informations, écoute individuelle ou collective, accompagnement, partage de moments privilégiés autour d'ateliers favorisant le lien social ou familial.

Adulte en demande de conseils ou de pistes pour surmonter un moment difficile (mal-être, isolement, troubles alimentaires, addiction, etc...), parent en devenir ou préoccupé par le comportement d'un enfant ou d'un ado, vous serez peut-être amené à pousser la porte de la maison des familles. Vous serez accueillis, informés, orientés vers un groupe de parents ou, si nécessaire, vers un professionnel. Renseignements :

3 rue du colombier
38160 Saint-marcellin
04 56 33 30 20



Une vie de passion

Instituteur spécialisé, aujourd'hui retraité, Jean-Yves Expilly a 2 passions : la nature et la chasse. Ces 2 passions sont intimement liées.

Toute sa vie il a œuvré pour protéger cette nature qualifiée de « maîtresse exigeante ». Il vient de publier un livre où il évoque ses expériences proches et lointaines, parle de ses amis chasseurs et raconte des anecdotes parfois amusantes et parfois émouvantes.

En vente à son domicile au prix de 15 €. Possibilité de passer commande en mairie.

Responsable de la publication : Bernard Eyssard, Maire de Saint-Vérand. **Mise en page et relecture** : membres de la commission communication. Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

Contact : Mairie de Saint-Vérand Tél. 04 76 38 11 05
mairie.st.verand@wanadoo.fr
www.saint-verand.fr